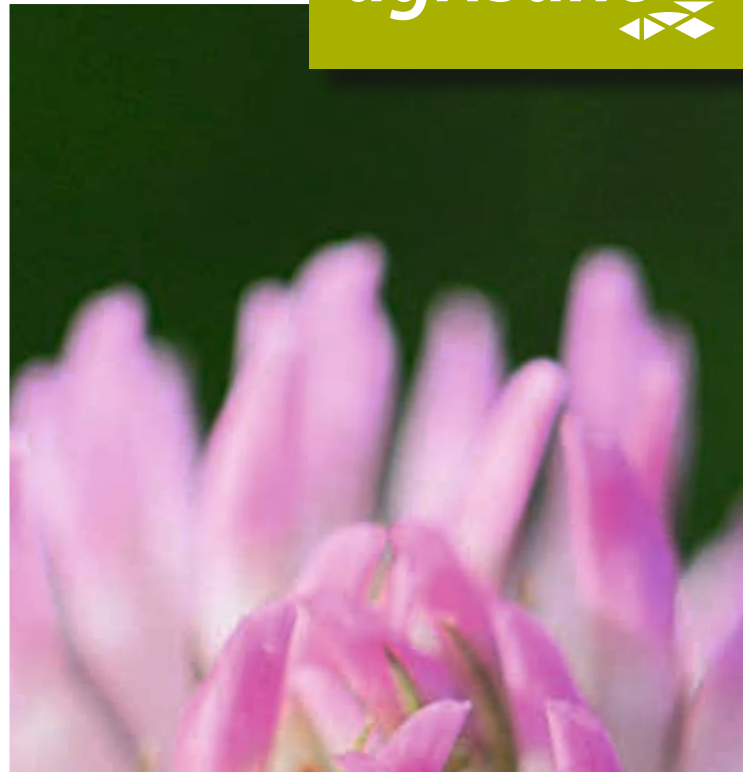


Transparent pour vous:

En un coup d'œil

2022

Fondation Agrisano
Caisse-maladie Agrisano SA
Assurances Agrisano SA
Agrisano Prevos
Agrisano Pencas



Sommaire

Éditorial	3
Le concept d'assurance de l'agriculture	4
Les événements les plus importants 2021 2022	5
Compétences principales d'Agrisano	6-7
Nos partenaires contractuels	8
Chiffres clés	9
Chiffres I: Assurance globale	10-11
Chiffres II: Prévoyance	12-13
Chiffres III: Caisse-maladie	14-15
Organes de l'Agrisano	16-19
Gouvernance d'entreprise	20
Prévention et couverture sociale	21
Engagement social	22-23



Chères lectrices, chers lecteurs,

Ce que nos pères fondateurs n'ont pas osé prévoir il y a 30 ans se révèle être aujourd'hui une décision juste et prévoyante. Au cours des dernières années, la Caisse-maladie Agrisano SA est parvenue à croître en continu et est désormais un sérieux participant au marché avec quelque 139 000 assurées et assurés et un volume de primes de 482 millions de francs.

À l'origine, Agrisano a été créée sous forme de fondation dans le but de proposer aux familles paysannes aussi bien l'assurance de base conformément à la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) que les assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA). Elle est restée fidèle à cet objectif jusqu'à aujourd'hui. Son effectif comprend toujours plus de 50 pourcent des familles paysannes et de leurs employés, son public cible.

Une restructuration importante a eu lieu au 1^{er} janvier 2012. La Caisse-maladie Agrisano SA et la société Assurances Agrisano SA ont vu le jour. Aujourd'hui, la Caisse-maladie Agrisano SA gère l'assurance de base et les indemnités journalières en cas de maladie selon la LAMal. La société Assurances Agrisano SA est compétente pour l'assurance complémentaire, réservée aux familles paysannes et à leurs employés.

Les prestations d'assurance de base se trouvent sur un marché strictement réglementé. Certains changements en politique (notamment la compensation des risques entre les assureurs-maladie) ont conduit ces dernières années à une certaine dilution des avantages que la Caisse-maladie Agrisano SA offrait à ses membres. Néanmoins, cette année encore, grâce au concept d'assurance agricole, qui combine l'assurance de base et les assurances complémentaires, nous pourrions continuer d'offrir à nos clientes et clients les avantages qui ont fait leurs preuves par le passé.

À l'avenir aussi, nous voulons être au service de l'agriculture et continuer d'améliorer pour vous nos solutions d'assurance. Nous vous remercions toutes et tous de votre fidélité!

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christian Scharpf'.

*Christian Scharpf, directeur
Fondation Agrisano SA
Caisse-maladie Agrisano SA
Assurances Agrisano SA*

Le concept d'assurances pour l'agriculture

Agrisano définit ses offres en fonction des intérêts et des besoins de la population paysanne et se profile comme votre partenaire fiable pour les questions d'assurances dans le monde de l'agriculture. Agrisano est composée de fondations et de sociétés anonymes, dont les responsables sont tous issus du monde agricole. Au plan opérationnel, Agrisano est intégrée à la structure de l'Union suisse des paysans (USP) et chargée de son concept d'assurance agricole, qui s'articule autour des principes suivants:

Défense des intérêts: L'USP suit l'évolution du droit en matière d'assurance et exerce son influence pour défendre les intérêts de la population paysanne. Elle siège en outre au sein de commissions et de groupes de travail importants. Grâce à l'étroite collaboration entre l'USP et Agrisano, celle-ci peut influencer les processus décisionnels en se fondant sur sa vaste expérience.

Conseil en assurances: L'objectif de la Fondation Agrisano est de garantir que les exploitations agricoles, ainsi que les personnes qui y vivent et y travaillent, bénéficient d'une couverture d'assurance complète. C'est pourquoi

Agrisano met l'accent sur une offre de conseil en assurances régulière.

Transfert de connaissances: Outre un conseil compétent et régulier, les personnes concernées doivent disposer elles-mêmes de bonnes connaissances de base ou pouvoir accéder à des informations spécialisées. Avec l'«Ouvrage de référence sur les assurances en agriculture», Agrisano propose des connaissances complètes pour la formation et la formation continue des paysannes et paysans. Il sert aussi d'ouvrage de référence aux conseillers et de base pour les cours d'assurance et de prévoyance d'autres groupes d'intérêt tels que fiduciaires et conseillers agricoles.

Étroite collaboration avec l'USP et les organisations paysannes cantonales: Agrisano est spécialisée dans les assurances et le droit. L'USP et les organisations cantonales connaissent les besoins de la population paysanne. Ensemble, elles peuvent formuler des requêtes et des points de vue, puis les défendre. La documentation de base nécessaire au conseil en assurances est élaborée au siège principal d'Agrisano, qui développe aussi les outils appropriés. Les organisations canto-

nales se chargent de conseiller les exploitations en se rendant sur place. Ce sont elles qui s'assurent aussi que les familles paysannes, leurs employés et leurs exploitations bénéficient d'une protection adéquate.

Produits sur mesure: Agrisano propose ses propres produits. Ces solutions d'assurance permettent d'orienter intégralement les offres sur les familles paysannes. Des partenariats stratégiques sont recherchés lorsqu'aucun produit propre n'existe. Par exemple avec Emmental Assurance, dont les activités se concentrent aussi sur le monde agricole et qui a accordé à Agrisano le droit de participer aux prises de décisions concernant le développement de son offre.

Tous gagnants: Agrisano est le centre de compétence en matière d'assurance agricole et s'engage à assumer cette fonction dans l'intérêt des familles paysannes. Agrisano est votre partenaire de confiance pour toutes les questions touchant à l'assurance dans le monde agricole d'aujourd'hui et de demain.

*Hanspeter Flückiger, responsable
Gestion des Produits et Ventes*



Les événements les plus importants

2021

Juin

Année record de grêle à Lucerne

Le 28 juin 2021 est entré dans les livres d'histoire de l'assurance des bâtiments de Lucerne (GVL): une violente averse de grêle cause le plus grand événement dans l'histoire de cette société vieille de plus de 200 ans. Le conseil en assurances du Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband a apporté son aide aux personnes touchées dans des cas limites de choses endommagées telles que bâtiment, inventaire d'exploitation ou cultures, créé un concept d'urgence et contribué activement au règlement des sinistres.



© GLV

Septembre

Meilleures notes pour la satisfaction de la clientèle

Agrisano obtient les meilleures notes dans trois enquêtes sur la satisfaction de la clientèle. Elle a atteint à chaque fois le nombre maximum de points de la part des portails de comparaison en ligne indépendants Comparis, Moneyland et Bonus.ch, confirmant ainsi les excellents résultats des années précédentes.

Octobre

Campagne de sensibilisation pour les paysannes

Sous la devise «Prendre ses responsabilités. S'équiper pour la vie.», l'USP, l'USPF, les entreprises Agrisano et Prométerre ont lancé une campagne de sensibilisation sur la couverture sociale des paysannes et de toute la famille paysanne. La page d'atterrissage www.ma-situation.ch est au centre de cette campagne: les personnes intéressées peuvent y remplir une check-list et ainsi se faire une idée de leur situation personnelle. Ceux qui le souhaitent peuvent alors prendre rendez-vous pour une consultation sans obligation.



2022

Janvier

30 ans d'Agrisano

La Caisse-maladie Agrisano SA fête ses 30 ans d'existence. Le 1.1.1992, l'Union suisse des paysans a fondé la Fondation Agrisano afin de créer une caisse-maladie agricole destinée aux familles paysannes. Ce qui, les premières années, faisait sourire la concurrence, a été le début d'une

histoire à succès: Agrisano est devenue une caisse-maladie de taille moyenne respectée.

Janvier

10 ans au sein du VTL

Le 1.1.2022, Daniel Keller de l'agence régionale de Weinfelden a fêté ses 10 ans de carrière au sein du Verband Thurgauer Landwirtschaft. Après avoir débuté comme conseiller clientèle d'Agrisano en 2012, il a repris la direction de l'agence régionale à l'automne 2017.

Mai

Prix Agrisano décerné pour la quatrième fois

La Fondation Agrisano a décerné le Prix Agrisano pour la quatrième fois. L'association «Hauspflege» du Thurgauer Landfrauenverband a été récompensée pour son grand engagement social. Elle propose un service d'aide et de suppléance avantageux aux ménages privés et agricoles dans tout le canton. L'année dernière, l'association a accompli plus de 3080 heures pour environ 200 engagements.



De gauche à droite: Christine Bühler, présidente du jury; Erika Spring, Regula Böhi, Sandra Stadler et Liselotte Leuch de l'association «Hauspflege» du Thurgauer Landfrauenverband.

Pour toute l'agriculture – toutes les assurances à portée de main

Chaque année, les agricultrices et agriculteurs dépensent beaucoup d'argent en assurances et en prévoyance pour eux-mêmes et leur exploitation. Il est donc primordial de s'assurer selon les besoins pour ne pas risquer d'assumer soi-même une forte charge financière en cas de maladie ou d'accident. En outre, la situation de l'exploitation et de la famille peut évoluer rapidement. Il faut donc vérifier son portefeuille d'assurance tous les deux ou trois ans. À cet effet, Agrisano propose aux agriculteurs un service de conseil complet et sérieux pour éviter les doubles couvertures, leur faire réaliser des économies sur les primes et combler des lacunes éventuelles.

Disposer de conseillers compétents et dignes de confiance est essentiel: voilà l'une des forces d'Agrisano. En effet, nos collaborateurs sont des spécialistes en assurances, presque tous issus du monde agricole. Ils connaissent parfaitement la situation des familles paysannes et peuvent se référer à des produits

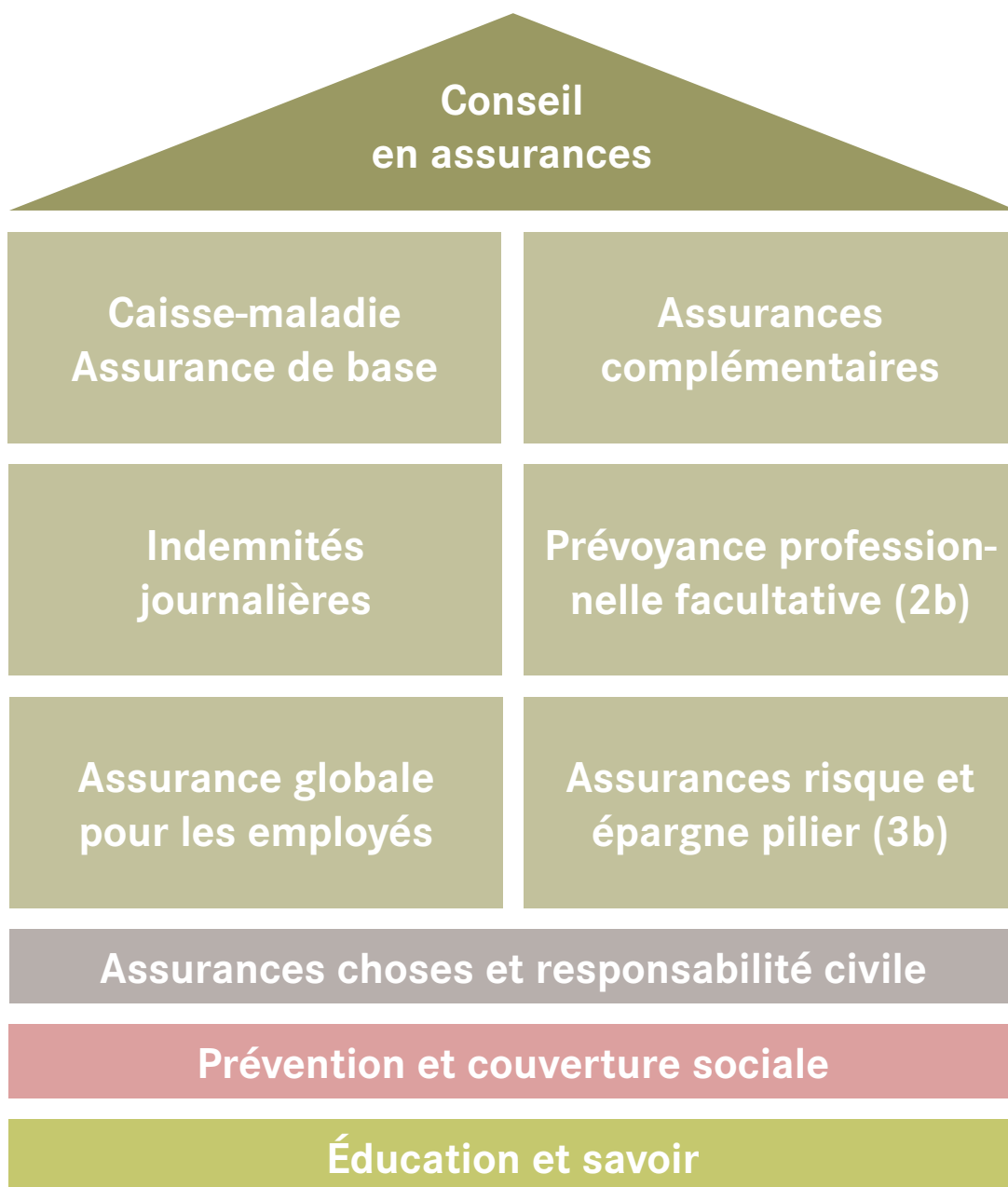
éprouvés d'assurance corporative, conçus spécialement pour les besoins de l'agriculture. Enfin, nos conseils agricoles en assurance sont affiliés aux chambres cantonales d'agriculture. Ce sont là des avantages déterminants car, si les assurances sont importantes, elles sont aussi coûteuses et complexes. Avec Agrisano, vous avez toutes les assurances à portée de main et un interlocuteur compétent pour toutes questions liées aux assurances des biens et des personnes dans le secteur agricole.

En outre, Agrisano est une entreprise saine et financièrement solide. Voilà des années que nous gérons avec sérieux les primes de nos assurés, comme en témoignent les frais de gestion depuis longtemps très faibles. L'année dernière, ils se sont élevés à 144 francs par assuré pour la société Caisse-maladie Agrisano SA, soit 22 pourcent de moins que le coût moyen de toutes les caisses en Suisse, qui se situe à 184 francs par assuré (source: OFSP, 2020).

Cette gestion parcimonieuse des primes versées se retrouve dans tous les domaines, notamment le marketing, souvent décrié comme poste beaucoup trop onéreux des caisses-maladie. S'agissant de l'assurance obligatoire des soins, Agrisano n'y consacre que 0,13 pourcent des recettes des primes. Finalement, ces dépenses profitent de manière directe ou indirecte aux assurés, car elles servent à soutenir des manifestations agricoles comme les expositions de bétail ou les assemblées des délégués. Nous les allouons aussi à la réalisation de nos magazines destinés à la clientèle et de la présente brochure, ce qui permet de proposer une information complète.

*Peter Fluder, responsable
Communication et Services centraux*





Nos partenaires contractuels

Nos agences et services de conseil

AG	Bauernverband Aargau, Muri
AI/AR	Bauernverband Appenzell Ausserrhoden, Waldstatt
BE	Berner Bauern Verband, Ostermundigen
BL/BS	Bauernverband beider Basel, Sissach
FR	Union des paysans fribourgeois, Granges-Paccot
GL	Glarner Bauernverband, Glaris
GR	Bündner Bauernverband, Cazis
JU	Prestaterre CJA Sàrl, Courtételle
LU	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband, Sursee
NE	Chambre neuchâtel. d'agric. et de viticulture, Cernier
NW	Agro-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden, Buochs
OW	Agro-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden, Alpnach Dorf
SG	St. Galler Bauernverband, Flawil
SH	Schaffhauser Bauernverband, Thayngen
SO	Solothurner Bauernverband, Soleure
SZ	Bauernvereinigung des Kt. Schwyz, Rothenthurm
TG	Verband Thurgauer Landwirtschaft, Weinfelden
TI	Unione Contadini Ticinesi, Cresciano
UR	Agro-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden, Attinghausen
VS	Bauern Vereinigung Oberwallis, Viège
ZG	Zuger Bauernverband, Cham
ZH	Zürcher Bauernverband, Dübendorf

Agrisano collabore étroitement avec d'autres partenaires de différents secteurs. Dans le domaine du public cible, il s'agit en premier des chambres cantonales d'agricultures, où sont rattachées les agences régionales d'Agrisano. Cette collaboration a une importance primordiale pour Agrisano en tant que entreprises de l'Union suisse des paysans. Les agences régionales ont un lien étroit avec le public cible sur place. Cet avantage, combiné avec des compétences professionnelles, présente un facteur décisif du succès. Une étroite collaboration existe également avec d'autres sociétés, institutions et associations dans le cadre des prestations sous mandat et non propres à Agrisano.

Partenaires dans le domaine de l'assurance

ASIP, Association suisse des institutions de prévoyance, Zurich
Emmental Assurance, Konolfingen
Helsana Zusatzversicherungen AG, Dübendorf
Inter-Pension, communauté d'intérêts des institutions de prévoyance autonomes collectives et communes, Berne
Medgate, Bâle
Orion Assurance de Protection Juridique SA, Bâle
RVK, association des petites et moyennes caisses-maladie, Lucerne
Sanitas Privatversicherungen AG, Zurich
Santésuisse, organisation de la branche de l'assurance-maladie sociale, Soleure
Sasis SA, Soleure
Service Sinistres Suisse SA, Zurich
Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA (SRPJ), Lausanne
Solida Assurances SA, Zurich
Swiss Life, Zurich
Tarifsuisse SA, Soleure

32 305

agriculteurs et agricultrices ont opté pour une solution de prévoyance (pilier 2b ou 3b) auprès d'Agrisano.

78 420

agriculteurs et agricultrices ont conclu AGRI-spécial, une assurance complémentaire spécialement adressée au secteur agricole.

19 390

personnes se sont enregistrées sur le portail clients d'Agrisano jusqu'à début juin 2022.

2 866

exploitations agricoles ont bénéficié d'un entretien de conseil en assurances en 2021.

1,66 mia

de francs: c'est le capital de couverture de la prévoyance professionnelle facultative d'Agrisano Prevos.

2,5 %

est le taux des avoirs de vieillesse d'Agrisano Pencas, une valeur remarquable.

138 647

personnes sont assurées auprès de la Caisse-maladie Agrisano SA pour l'assurance obligatoire des soins.

15 118

exploitations agricoles ont assuré leurs employés via l'assurance globale.

180 mio

de francs: c'est la somme des cotisations dans la prévoyance professionnelle facultative d'Agrisano Prevos.

0,13 %

des recettes des primes de l'assurance obligatoire des soins est utilisé par Agrisano pour le marketing.

Fondation Agrisano (Assurance globale)

Nombre d'exploitations assurées

Année	2019	2020
Assurance globale (au moins un produit)	14 804	15 118
Assurance maladie	11 725	11 879
Indemnité journalière	12 142	12 438
Ass. accidents professionnels et non professionnels	12 109	12 383
Caisse de pension	13 281	13 661
Ass. responsabilité civile privée	3 584	4 178

Nombre d'employés assurés

Année	2019	2020
Assurance maladie	13 008	12 474
Indemnité journalière	37 476	38 907
Ass. accidents professionnels	34 015	35 413
Ass. accidents non profess.	32 502	33 847
Caisse de pension	40 000	41 255
Ass. responsabilité civile privée	2 018	1 975

Volume de primes en CHF

Année	2019	2020
Assurance maladie	18 036 501	18 338 733
AGRI-spécial global	435 357	441 081
Ass. responsabilité civile privée	54 053	55 837
Indemnité journalière	5 120 699	5 475 691
Ass. accidents professionnels (AP)	13 126 226	14 291 352
dont AP agriculture	12 347 803	13 387 001
Ass. accidents non profess.	7 775 564	8 506 205
Caisse de pension	28 564 971	31 157 970
Total	73 113 371	78 266 869

Masse salariale assurée en CHF

Année	2019	2020
Indemnité journalière	6 180 322 76	6 604 457 91
Ass. accidents profess. (AP)	4 933 469 77	5 254 404 895
dont AP agriculture	3 920 096 18	4 157 512 24
Ass. accidents non profess.	4 884 640 15	5 204 009 78
Caisse de pension	2 304 231 81	2 511 647 64

Une solution optimale

Les agriculteurs qui veulent employer de la main-d'œuvre sur leur exploitation doivent tenir compte du fait que les personnes employées sont obligatoirement soumises aux assurances sociales suisses. Pour la main-d'œuvre étrangère en particulier, il faut tenir compte des points ci-après: les employeurs ne doivent plus annoncer systématiquement à la caisse de compensation AVS, dans les 30 jours après son entrée en fonction, leur nouveau personnel qui a déjà un numéro AVS, mais au plus tard lors de la remise du décompte de cotisation individuel au début de l'année suivant l'entrée en fonction. En revanche, l'employeur doit annoncer sans délai à la caisse de compensation le nouveau personnel qui n'a pas encore de numéro AVS afin qu'un numéro lui soit attribué. Il garantit ainsi la couverture d'assurance pour l'AVS, l'AI, l'APG, l'AC et les allocations familiales. Il est également tenu d'assurer son personnel étranger dans le cadre de l'assurance-accidents (LAA), de la

prévoyance professionnelle (LPP), de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance d'indemnités journalières selon le contrat-type de travail agricole (CTT).

Depuis des années, l'assurance globale offre une solution complète d'assurance pour les employés, une administration simple et des primes attrayantes. Il est préférable pour le client de conclure le paquet complet de l'assurance globale car, ainsi, il a la certitude que tous les employés ne faisant pas partie de la famille sont assurés comme il faut, tout en répondant à ses obligations conformément aux prescriptions légales.

Les primes de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et de l'assurance-accidents de même que les cotisations à la prévoyance professionnelle sont facturées avec effet rétroactif sur la base de la déclaration de salaire. Une annonce et désannonce individuelles du personnel est uniquement néces-

saire pour les assurances des soins, responsabilité civile privée et, le cas échéant, la caisse de pension.

Les déclarations de salaire de 2021 sont traitées en 2022.

Comme ce système cause un retard de deux ans pour l'établissement d'une statistique pertinente, les chiffres dans le graphique ci-contre se fondent sur la comparaison des années 2019 et 2020.

Information finale mais importante: Agrisano ne travaille pas avec des intermédiaires externes à la branche. Nos partenaires sont les chambres cantonales d'agriculture où sont implantées nos agences de conseil en assurances. En outre, le personnel du conseil en assurances agricoles possède souvent de l'expérience dans le domaine agricole et connaît donc bien les situations et besoins des familles paysannes.

*Ivo Peterhans
responsable Assurances*



Agrisano Prevos (pilier 2b) | Fondation Agrisano (pilier 3b)

Nombre de personnes assurées au secteur de la prévoyance de 2016 à 2021

Canton	Nombre d'assurés 2021	Changement effectif 2016-2021	Changement en pourcent 2016-2021
AG	2 757	634	29,9 %
AI	429	78	22,2 %
AR	655	77	13,3 %
BE	6 695	990	17,4 %
BL	499	77	18,2 %
BS	22	2	10,0 %
FR	928	261	39,1 %
GL	128	30	30,6 %
GR	1 459	307	26,6 %
JU	295	90	43,9 %
LU	6 015	731	13,8 %
NE	366	49	15,5 %
NW	371	14	3,9 %
OW	463	19	4,3 %
SG	2 687	655	32,2 %
SH	301	28	10,3 %
SO	832	177	27,0 %
SZ	1 188	301	33,9 %
TG	2 072	132	6,8 %
TI	22	-7	-24,1 %
UR	362	69	23,5 %
VS	141	15	11,9 %
ZG	687	56	8,9 %
ZH	2 931	344	13,3 %
Total	32 305	5 129	18,9 %

Nombre de personnes assurées par exploitation agricole

Canton	Exploitations 2021*	Nombre d'assurés par exploitation
AG	3 011	0,92
AI	429	1,00
AR	672	0,97
BE	9 977	0,67
BL	898	0,56
BS	13	1,69
FR	2 661	0,35
GL	337	0,38
GR	2 179	0,67
JU	995	0,30
LU	4 402	1,37
NE	754	0,49
NW	409	0,91
OW	598	0,77
SG	3 787	0,71
SH	515	0,58
SO	1 301	0,64
SZ	1 509	0,79
TG	2 483	0,83
TI	1 059	0,02
UR	537	0,67
VS	2 654	0,05
ZG	545	1,26
ZH	3 149	0,93
Total	44 874	0,72

* Source: Office fédéral de la statistique, Relevé des structures agricoles.

Croissance pour les institutions de prévoyance

En tant qu'institution de prévoyance de l'association professionnelle, Agrisano Prevos offre des solutions optimales aux familles paysannes dans le cadre de la prévoyance professionnelle facultative. Quant à Agrisano Pencas, elle garantit que les exploitations agricoles et para-agricoles bénéficient d'une couverture de prévoyance professionnelle obligatoire adaptée à leurs besoins. Les deux institutions de prévoyance ont enregistré de très bons résultats, compte tenu de leurs orientations différentes.

Pour Agrisano Prevos, qui réalise ses opérations d'assurance et de placement dans le cadre d'un contrat complet conclu avec Swiss Life, la somme des cotisations a atteint un nouveau record en s'élevant à 180 millions de francs pendant l'exercice sous revue. Le capital de couverture a connu une augmentation de 1,66 milliard de francs, correspondant à une hausse de 7,1 pourcent. Agrisano Prevos

offre des solutions corporatives très attrayantes et efficaces aux familles paysannes dans le domaine de la prévoyance. L'important est de souscrire une solution de prévoyance qui réponde au mieux aux besoins individuels de chacun. Agrisano Prevos fait figurer la compétence du conseil parmi ses priorités: un aspect assuré par les agences régionales Agrisano.

Gérée en tant que caisse de pension entièrement autonome, Agrisano Pencas a affiché une croissance supérieure à la moyenne. Le nombre de personnes assurées a augmenté de 3,5 pourcent, et les cotisations ont même enregistré une progression de 9,3 pourcent. Les placements en capitaux ont dégagé une performance de 1,9 pourcent sur la fortune totale. Ainsi, les avoirs de vieillesse ont pu être rémunérés à un bon taux de 2,5 pourcent. Fin 2021, le degré de couverture s'élevait à 124,5 pourcent, une valeur remarquable en comparaison transversale.

À l'image des années précédentes, le Conseil de fondation a décidé de verser aux retraités une prestation spéciale de 1 000 francs.

Pour qu'une part aussi importante possible des primes versées et des rendements de fortune soit bel et bien allouée à la prévoyance des employés, la Fondation accorde une grande attention aux frais de gestion. Avec 115 francs par personne, Agrisano Pencas se situe bien en dessous de la moyenne de la branche, et ce, malgré des structures complexes.

*Christian Kohli, directeur
Agrisano Prevos et Agrisano Pencas*



Caisse-maladie Agrisano SA | Assurances Agrisano SA

Évolution de l'effectif d'assurés de 2021 à 2022

Canton	Assurance de base LAMal			Assurance complémentaire AGRI-spécial			Part public cible		Indemnité journalière AGRI-revenu (LCA)		
	Assurés 1.1.2021	Assurés 1.1.2022	+/-	Assurés 1.1.2021	Assurés 1.1.2022	+/-	en % de l'AOS	+/- année précéd.	Assurés 1.1.2021	Assurés 1.1.2022	+/-
AG	18 006	16 947	-1 059	7 926	7 981	55	47,1%	3,1%	988	1 100	112
AI	1 438	1 453	15	1 223	1 233	10	84,9%	0,1%	213	229	16
AR	4 352	4 222	-130	2 566	2 597	31	61,5%	2,6%	359	401	42
BE	22 083	21 366	-717	13 793	13 128	-665	61,4%	2,6%	3 750	4 129	379
BL	4 440	4 392	-48	1 693	1 687	-6	38,4%	0,3%	310	337	27
BS	38	41	3	58	57	-1	139,0%	-13,6%	5	5	0
FR	1 725	1 801	76	883	891	8	49,5%	-1,7%	663	742	79
GE	12	15	3	5	5	0	33,3%	-8,3%	0	0	0
GL	1 973	1 701	-272	722	733	11	43,1%	6,4%	124	136	12
GR	472	616	144	356	384	28	62,3%	-13,7%	151	160	9
JU	1 619	1 184	-435	747	743	-4	62,8%	16,8%	202	217	15
LU	9 748	9 332	-416	7 815	7 820	5	83,8%	3,6%	1 612	1 803	191
NE	1 218	1 194	-24	1 108	1 097	-11	91,9%	0,8%	229	261	32
NW	1 081	1 065	-16	944	921	-23	86,5%	-0,8%	145	159	14
OW	1 249	1 273	24	861	879	18	69,0%	0,1%	141	169	28
SG	18 454	18 066	-388	11 067	11 255	188	62,3%	2,3%	1 624	1 776	152
SH	1 958	1 913	-45	953	936	-17	48,9%	0,3%	97	103	6
SO	7 240	6 013	-1 227	2 139	2 164	25	36,0%	6,5%	398	439	41
SZ	8 072	7 844	-228	4 339	4 385	46	55,9%	2,2%	518	575	57
TG	12 533	12 594	61	5 719	5 734	15	45,5%	-0,1%	824	902	78
TI	1 108	1 062	-46	344	340	-4	32,0%	1,1%	25	26	1
UR	2 754	2 830	76	1 833	1 837	4	64,9%	-1,6%	185	204	19
VD	78	80	2	70	64	-6	80,0%	-9,9%	18	20	2
VS	181	545	364	125	131	6	24,0%	-44,6%	61	70	9
ZG	1 929	1 905	-24	1 402	1 414	12	74,2%	1,6%	312	326	14
ZH	19 714	19 193	-521	9 407	9 328	-79	48,6%	0,9%	1 287	1 400	113
Total	143 475	138 647	-4 828	78 098	78 420	322	56,6%	2,2%	14 241	15 689	1 448

Dans les rapports de gestion 2021 de la Caisse-maladie Agrisano SA et de la société Assurances Agrisano SA, le nombre d'assurés pour tous les produits Agrisano (AGRI-protect, AGRI-dental, etc.) est mentionné.

Ensemble vers le succès

Notre objectif est de conseiller et de suivre notre clientèle de manière optimale. En particulier sur le marché de la santé, où on lit souvent des gros titres négatifs dans la presse, Agrisano veut se démarquer de la concurrence par un bon service clientèle, une gamme de produits adaptée à l'agriculture et une qualité élevée du travail. Le fait qu'Agrisano figure toujours au haut du classement de sondages indépendants représentatifs pour son service clientèle montre que l'intention «le client est roi» n'est pas galvaudée.

Comme Agrisano propose une prime extrêmement attrayante pour ses produits, en plus d'un excellent service clientèle, elle est très convoitée et appréciée par le public cible. La franchise au choix, les modèles de médecin de famille AGRI-éco et de télémedecine AGRI-contact sont les services préférés dans l'assurance de base, sans doute aussi parce que ces variantes offrent un rabais.

Les familles nombreuses profitent elles aussi d'une prime très réduite à partir du troisième enfant. Parmi les quelque 80 000 payeurs de primes, environ la moitié a opté pour un règlement semestriel ou annuel de leur facture de primes, ce qui leur confère un escompte.

L'évolution des membres dans les assurances complémentaires, élaborées tout exprès pour l'agriculture, d'Agrisano Assurances SA est une nouvelle fois positive. Conclue depuis de nombreuses années par une clientèle de tout âge, l'assurance complémentaire AGRI-spécial est reconnue pour ses bonnes prestations pour la médecine alternative, les lunettes, les aides ménagères, les corrections orthodontiques chez les enfants, etc. Indispensable pour les paysannes et paysans, l'assurance d'indemnités journalières enregistre à son tour une croissance réjouissante. Toujours plus sollicitée, l'assurance protection juridique AGRI-protect, qui est tout spécialement axée sur les besoins de l'agriculture, voit à nouveau le nombre

de ses membres augmenter comme les années précédentes.

«Mon Agrisano» est le nom du nouveau portail clients, qui est accessible via notre site Web. Quelque 20 000 assurées et assurés se sont déjà enregistrés afin de profiter de ses avantages: ils peuvent en effet procéder eux-mêmes à la modification de leurs données personnelles, de la franchise, des intervalles de paiement et bien plus encore. Tous les documents tels que polices, justificatifs, etc. peuvent être consultés à tout moment. L'avantage sans doute le plus important du portail est toutefois la transmission de justificatifs de remboursement, prestation qui permet aux clientes et clients de gérer leurs justificatifs en toute simplicité, d'économiser les frais de port et d'accélérer le processus de traitement. Nous nous réjouissons de la forte utilisation du portail et de pouvoir le développer pour notre clientèle.

*Ivo Peterhans
responsable Assurances*



Affaires sociales et prestataires des services
Peter Kopp
Adj. Martin Goldenberger

Production, marché et écologie
Michel Darbellay
Adj. Hannah Hofer

Économie, formation et relations internationales
Francis Egger
Adj. Martin Brugger

Communication et services internes
Urs Schneider
Adj. Sandra Helfenstein

Agrimpuls
Monika Schatzmann

Agriexpert
Martin Goldenberger

*Fondation Agrisano
Caisse-maladie Agrisano SA
Assurances Agrisano SA

*Agrisano Prevos

*Agrisano Pencas

■ Départements

■ Divisions

■ Fondations et SA

* Personne juridique propre, pas soumise directement à la direction opérationnelle.

Fondation Agrisano

Conseil de fondation

AG	Bauernverband Aargau	Marco Käppeli
AI	Bauernverband Appenzell AI	Pius Neff
AR	Bauernverband Appenzell AR	Ernst Graf-Beutler
BE	Berner Bauern Verband	Andreas Wyss
BL	Bauernverband beider Basel	Samuel Guthauser
FR	Union des paysans fribourgeois	Frédéric Ménétreay
GL	Glarner Bauernverband	Ramona Giger-Fäh
GR	Bündner Bauernverband	Toni Wagner
JU	Prestaterre CJA Sàrl	Paul-André Houlmann
LU	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband	Christoph Brunner
NE	Chambre neuchâtelaise d'agriculture et de viticulture	Stéphane Rosselet
NW	Bauernverband Nidwalden	Markus Odermatt-Schegg
OW	Bauernverband Obwalden	Erwin Spichtig-Odermatt
SG	St. Galler Bauernverband	Andreas Widmer **
SH	Schaffhauser Bauernverband	Virginia Stoll
SO	Solothurner Bauernverband	Andreas Schwab
SZ	Bauernvereinigung des Kantons Schwyz	vacant dès 31.3.22
TG	Verband Thurgauer Landwirtschaft	Markus Hausammann
TI	Unione Contadini Ticinesi	Andrea Zanini
UR	Bauernverband Uri	Mathias Zraggen
VD	Prométerre	Patrick Torti
VS	Bauern Vereinigung Oberwallis	Helen Fux
ZG	Zuger Bauernverband	Renate Niederberger
ZH	Zürcher Bauernverband	Theresia Weber-Gachnang
ABLA	Communauté de travail des Associations professionnelles d'employés agricoles	Therese Gfeller Theo Jenni
SBLV	Union suisse des paysannes et des femmes rurales	Liselotte Peter-Huber Anne Challandes
SBV	Union suisse des paysans	Francis Egger * Fritz Glauser

* Président | ** Vice-président

Comité du Conseil de fondation

Francis Egger *	Union suisse des paysans
Christoph Brunner	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband
Patrick Torti	Prométerre
Theresia Weber-Gachnang	Zürcher Bauernverband
Andreas Widmer **	St. Galler Bauernverband
Andreas Wyss	Berner Bauern Verband

* Président | ** Vice-président

Commission de placement

Les membres du Comité du Conseil de fondation	
Christian Scharpf, Agrisano (directeur)	

Organe de révision

Balmer-Etienne AG, Urs Matter (chef de révision)

Organe de révision interne

Engel Copera AG, Dieter Mathys

Composition de la direction

De gauche à droite:

Hanspeter Flückiger (responsable gestion des produits et ventes)

Beat Meier (adjoint du directeur | responsable finances)

Lukas Nietlispach (responsable IT et calculation)

Christian Scharpf (directeur)

Monika Veronesi (responsable prestations)

Ivo Peterhans (responsable assurances)

Peter Fluder (responsable communication et services centraux)



Secrétaire général

Peter Kopp (personnel, politique, droit, compliance, gestion des risques)

La Fondation Agrisano est propriétaire à 100 pourcent de la Caisse-maladie Agrisano SA et de la société Assurances Agrisano SA.

Caisse-maladie Agrisano SA et Assurances Agrisano SA

Conseil d'administration

De gauche à droite:

Francis Egger * Union suisse des paysans

Patrick Torti Prométerre

Pascal Forrer Société suisse d'assurance contre la grêle

Theresia Weber-Gachnang Zürcher Bauernverband

Andreas Wyss Berner Bauern Verband

Andreas Widmer ** St. Galler Bauernverband

Christoph Brunner Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband



* Président | ** Vice-président

Commission de placement

Les membres du Conseil d'administration

Christian Scharpf, Agrisano (directeur)

Organe de révision interne

Engel Copera AG, Dieter Mathys

Organe de révision de la Caisse-maladie Agrisano SA

Balmer-Etienne AG, Urs Matter (chef de révision)

Organe de révision de la société Assurances Agrisano SA

Balmer-Etienne AG, Urs Matter (chef de révision)

Ferax Treuhand AG, Emil Walt (chef de révision)

Affaires sociales et prestataires des services
Peter Kopp
Adj. Martin Goldenberger

Production, marché et écologie
Michel Darbellay
Adj. Hannah Hofer

Économie, formation et relations internationales
Francis Egger
Adj. Martin Brugger

Communication et services internes
Urs Schneider
Adj. Sandra Helfenstein

Agrimpuls
Monika Schatzmann

Agriexpert
Martin Goldenberger

*Fondation Agrisano
Caisse-maladie Agrisano SA
Assurances Agrisano SA

*Agrisano Prevos

*Agrisano Pencas

■ Départements

■ Divisions

■ Fondations et SA

* Personne juridique propre, pas soumise directement à la direction opérationnelle.

Agrisano Prevos

Agrisano Prevos a pour objectif de permettre aux agriculteurs et aux membres de leur famille actifs sur l'exploitation de s'assurer à des conditions avantageuses, dans le cadre de la prévoyance professionnelle facultative (pilier 2b), contre les risques de décès et d'invalidité et en prévision de leurs vieux jours, le tout avec des avantages fiscaux du 2^e pilier à la clé.

Conseil de fondation

Regula Baur-Wechsler, Sarmenstorf

Magali Briod, Lucens

Ernst Graf-Beutler, Heiden

Markus Hausammann, Langrickenbach, vice-président

Jakob Lütolf, Wauwil

Frédéric Ménétrey, Estavayer-le-Lac

Hans Jörg Rüeeggger, Riggisberg

Annekäthi Schluemp-Bieri, Schnottwil, présidente

Theresia Weber-Gachnang, Uetikon am See

Composition de la direction

De gauche à droite:

Christian Kohli (directeur)

Beat Meier (responsable finances)

Marco Gottardi (adj. du directeur)



Commission de placement

Regula Baur-Wechsler, Sarmenstorf

Markus Hausammann, Langrickenbach

Christian Kohli, Brugg

Annekäthi Schluemp-Bieri, Schnottwil, présidente

Secrétaire général

Peter Kopp (personnel, politique, droit, compliance, gestion des risques)

Expert en prévoyance professionnelle

Swiss Life Pension Services AG, Guido Aggeler

Organe de révision

Balmer-Étienne AG, Roland Furger

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht Aargau (BVSA)

Agrisano Pencas

Agrisano Pencas pourvoit à la prévoyance professionnelle de la main-d'œuvre extrafamiliale dans l'agriculture et la production maraîchère. Elle a pour objectif de permettre aux employeurs et employés de réaliser la prévoyance professionnelle selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) aux conditions les plus avantageuses. La fondation se distingue par une conception particulière de l'offre et de l'administration, adaptée à la situation spécifique de l'agriculture et de la production maraîchère.

Conseil de fondation

Représentants des employés:

Ursula Gränicher, Schalunen

Katrin Hürlimann-Steiner, Freudwil

Andreas Ryser-Werren, Rohrbach

Mirjam Schmidig, Schwyz

Hannes Seiler, Rosshäusern

Paul Sommer, Riniken, président

Représentants des employeurs:

Markus Hausammann, Langrickenbach, vice-président

Jakob Lütolf, Wauwil

Hans Jörg Rüeegsegger, Riggisberg

Andreas Vöggtli, Büren

Theresia Weber-Gachnang, Uetikon am See

Gabriel Yerly, Berlens

Composition de la direction

De gauche à droite:

Christian Kohli (directeur)

Monika Tschümperlin (adj. du directeur)

Beat Meier (responsable finances)



Commission de placement

Markus Hausammann, Langrickenbach

Christian Kohli, Brugg

Paul Sommer, Riniken, président

Expert en prévoyance professionnelle

Swiss Life Pension Services AG, Guido Aggeler

Organe de révision

Balmer-Etienne AG, Roland Furger

Secrétaire général

Peter Kopp (personnel, politique, droit, compliance, gestion des risques)

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht Aargau (BVSA)

Gouvernance d'entreprise

Agrisano Prevos | Agrisano Pencas

Le **Conseil de fondation** d'Agrisano Prevos est élu par le comité de l'USP. Le **Conseil de fondation** d'Agrisano Pencas est composé de représentants des employeurs et des employés, qui sont élus par le comité de l'USP et par l'assemblée générale de la Communauté de travail des associations professionnelles d'employés agricoles. La **direction** est nommée par le Conseil de fondation. Un règlement d'organisation définit les responsabilités et compétences des organes. Le **Comité SCI**, nommé par le Conseil de fondation, soutient le secrétariat dans la surveillance et le maintien du **système de contrôle interne (SCI)**. L'expert en prévoyance professionnelle vérifie qu'Agrisano offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements

et que les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

L'**organe de révision** vérifie chaque année les activités d'Agrisano. L'**autorité de surveillance** veille à ce que les dispositions légales soient respectées. Le Conseil de fondation et la direction d'Agrisano Pencas et d'Agrisano Prevos s'engagent à respecter les **exigences légales de loyauté et d'intégrité** dans le domaine de la prévoyance professionnelle (art. 51b LPP en corrélation avec les art. 48f à 48l OPP2). L'observation des dispositions légales correspondantes est attestée chaque année à l'organe de révision et à l'autorité de surveillance.

Sous l'appellation «Gouvernance d'entreprise», on comprend la totalité des principes (lois, règlements, directives) selon lesquels une organisation est gérée et contrôlée. Différents instruments de contrôle assurent la conformité des règles (Compliance) chez Agrisano.

Avec ISO 9001 (International Organization for Standardization), un système de qualifications éprouvé est appliqué auprès d'Agrisano. Il aide à définir et à améliorer sans cesse les processus de travail et de gestion.

Fondation Agrisano | Caisse-maladie Agrisano SA | Assurances Agrisano SA

Le comité de l'USP élit le **Conseil de fondation** pour une durée de quatre ans. Le Conseil de fondation élit, parmi ses membres, un **comité**, ainsi que le président et le vice-président. Le règlement d'organisation définit les responsabilités et les compétences du Conseil de Fondation, du comité et de la **direction**. Le **Conseil d'administration** de la Caisse-maladie Agrisano SA et de la société Assurances Agrisano SA est élu chaque année par l'Assemblée générale. Il nomme le président et le vice-président. Le règlement d'organisation définit les responsabilités et les compétences du Conseil d'administration et de la **direction**. Les rémunérations des organes dirigeants figurent dans les rapports de gestion. Pour la Caisse-maladie Agrisano SA, les réserves légales doivent être

calculées et garanties selon les directives du **test de solvabilité de la LAMal** et les prescriptions de l'autorité de surveillance. Tandis que pour la société Assurances Agrisano SA, elles sont calculées annuellement par l'actuaire selon le **test de solvabilité suisse (SST)**. Les deux sociétés remplissent pleinement les exigences en capitaux requis.

L'**organe de révision** d'Agrisano contrôle les activités selon les directives légales de la surveillance des fondations ou de l'Office fédéral de la santé publique ainsi que de la FINMA et en confirme l'exactitude dans un rapport de révision. Il s'appuie également sur les résultats de la révision interne (Engel Copera). Pascal Schmid, de la société Azenes, est l'**actuaire** engagé par la

société Assurances Agrisano SA. Il est responsable conformément aux directives de la FINMA du calcul de la fortune liée, des réserves ainsi que de l'adéquation de la tarification.

La Fondation Agrisano, la Caisse-maladie Agrisano SA et la société Assurances Agrisano SA voient le SCI comme faisant partie du système de **gestion des risques** (risk management, RM), lui-même réglementé dans un dispositif. Les responsables de la gestion des risques, de la conformité et de la révision interne ainsi que le comité RM/SCI sont chargés de surveiller la gestion des risques. Les entreprises Agrisano disposent d'un **code de conduite**, d'une directive concernant le «whistleblowing» et d'une directive «Évitement de conflits d'intérêts».

Prévention et couverture sociale

Dépannage agricole et aide familiale

La maladie et l'accident devraient bouleverser le moins possible la vie des familles et des exploitations. Ce qui nécessite souvent l'engagement de main-d'œuvre extérieure, qu'il faut recruter et rémunérer. C'est dans ce but qu'il existe dans la plupart des cantons des organisations de dépanneurs agricoles et d'aide familiale, qui peuvent dépêcher rapidement sur

place des professionnels expérimentés. Celui qui est à la fois assuré pour l'assurance obligatoire des soins et une assurance d'indemnité journalière profite d'une aide financière pour les coûts des dépanneurs agricoles et d'aide familiale. Cette participation est aussi un soutien aux services de dépannage et d'aide familiale qui ont fait la preuve de leur très grande utilité.

Assurance pour auxiliaire

L'assurance pour auxiliaire est une assurance-accidents de la Fondation Agrisano pour le personnel auxiliaire non soumis à la LAA. L'assureur est Solida Assurances SA. Avec l'assurance auxiliaire, vous disposez d'une couverture d'assurance optimale pour les cas d'accident où la cou-

verture LAA est insuffisante ou pour les personnes qui vous fournissent une prestation de travail mais qui ne doivent pas être obligatoirement assurées par la Loi sur l'assurance-accidents (LAA) (par ex. en cas de coups de main bénévoles, aide du voisinage).

Prévention

La prévention permet d'éviter les accidents et les maladies. C'est pourquoi Agrisano accorde chaque année un soutien financier important au Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA). En outre nous soutenons les paysans qui appliquent le programme «agriTOP» sur leur exploitation. En plus nous

encourageons les contrôles de sécurité effectués par le SPAA et l'achat de produits de sécurité – les assurés Agrisano bénéficient ainsi d'un rabais de 10 pourcent pour chaque achat à partir de 100 francs auprès du SPAA.



Les cas de rigueur

Les moyens du Fonds pour les cas de rigueur permettent d'apporter une aide d'urgence aux assurés d'Agrisano précipités dans le besoin. Il s'agit surtout

de situations imprévues et inévitables provoquant des dommages qui ne sont pas assurés par la loi ou par contrat, ou ne peuvent pas être assurés.





Swiss Agro Forum 2022



Le Prix Agrisano remis tous les deux ans par la Fondation Agrisano distingue un engagement social en faveur de personnes accidentées, malades, âgées ou dans le besoin. Il rend hommage à une importante action sociale en faveur de la population paysanne et rurale.

En 2022, l'association «Hauspflege» du Thurgauer Landfrauenverband a gagné le Prix dans la catégorie «Organisations». Plus d'informations sur: www.agrisano.ch/fr/prix-agrisano

agroPrix

Les innovations sont essentielles au développement et à la pérennité des exploitations agricoles suisses. C'est pourquoi Agrisano soutient les idées audacieuses et innovantes dans le

domaine agricole et en conséquence l'agroPrix qui, depuis 1993, est décerné chaque année par Emmentaler Assurance sous le patronage de l'USP.

Prix Médias

Les acteurs des médias en Suisse alémanique et en Suisse romande qui contribuent à une meilleure compréhension de l'agriculture auprès d'un large public devraient recevoir un prix. Pour cela, Agrisano soutient chaque année le Prix Médias, qui est distri-

bué à l'occasion de l'assemblée des délégués de l'USP. Le choix incombe à l'organe information et communication agricole LID et à l'Agence d'information agricole romande AGIR. La récompense se monte à 2 000 francs par gagnant.

National, régional, local

Agrisano soutient chaque année de nombreuses manifestations et organisations agricoles sur le plan national, régional et locale. Parmi celles-ci figurent: la jeunesse rurale, l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales, beef, Swiss Agro

Forum, Gotthard Open, Highland Cattle Show, Swiss Jersey Night, Brown Swiss championnat suisse des exploitations, l'Assemblée des délégués de l'Union suisse des paysans, Forum Agrotourismus, le théâtre à la ferme et bien d'autres.

agrisano



Pour toute l'agriculture!
Toutes les assurances à portée de main.

agrisano | Laurstrasse 10
5201 Brugg | Tél. 056 461 71 11
info@agrisano.ch | www.agrisano.ch



Harcots | © Agrisano



AEB0622F

Produit de manière durable:
pourlefutur.ch 
en liaison avec Sprüngli Druck